

Madame la Directrice Académique, Mesdames, Messieurs chers collègues,

Cette CAPD est la première qui se tient en cette année scolaire 2020/2021. Alors que la loi sur la transformation de la fonction publique se met peu à peu en place, le SE-Unsa, comme sa fédération de l'Unsa Education souhaitent réaffirmer notre attachement à la tenue d'instances, qu'elles soient paritaires comme les différents groupes de travail.

Si notre organisation syndicale tient à rappeler que le dialogue social se poursuit avec la Direction Académique et les services de la DSDEN, pour lesquels nous tenons à réitérer nos remerciements pour leur disponibilité, force est de constater que cette loi qui intervient dans une période de crise sanitaire sans précédent et une réorganisation importante de différents services administratifs est source de confusion. Une confusion qui peut s'observer auprès des personnels, comme des représentants des personnels et les agents administratifs.

Concernant les opérations de carrière, le SE-Unsa souligne les évolutions positives d'une meilleure information des personnels avec une communication plus précise et des éléments nouveaux communiqués aux enseignants, comme pour le mouvement ou encore l'avancement.

Nous réitérons toutefois notre demande de pouvoir, dans la mesure du possible, ce qui pourrait être le cas dès l'année prochaine, de construire en GT les documents des campagnes à venir (circulaires et annexes). A défaut, un envoi en amont de la publication pour avis, comme ce fut le cas pour la circulaire CFP et CPF cette année est une procédure efficace, aussi bien pour les personnels qui seront concernés que pour les agents de la DSDEN qui en assurent la mise en œuvre. L'objectif étant, vous en êtes sans doute convaincue, de pouvoir mettre au profit de la compréhension la plus fine par les personnels, notre expérience et expertise.

Pourriez-vous, Madame la Directrice Académique, envisager cette possibilité de GT préparatoire pour les circulaires ou à défaut vous engager à ce que nous en soyons destinataire pour avis, en amont de leur publication ?

Sur l'avancement accéléré à l'ordre du jour de cette CAPD, nous avons pu observer que le nombre de bénéficiaires au 7^{ème} comme au 9^{ème} échelon est proche de celui de 2020 mais en léger recul (-2 collègues pour chaque échelon).

Pourriez-vous, Madame la Directrice Académique expliquer ce léger recul ?

De plus, le SE-Unsa fait valoir l'application la plus respectueuse de l'équité de traitement des équilibres femmes-hommes et le caractère révisable des avis.

Les équilibres femmes-hommes doivent reposer sur la nécessité de raisonner en termes de parts de femmes et d'hommes sur l'ensemble des personnels promouvables.

Le SE-Unsa et sa fédération sont favorables au niveau de l'académie de la mise en place de GT sur l'égalité Femmes-Hommes et la mise en place de référents dans chaque département. Nous sommes en attente que soit actée la nomination de ces référents au niveau des instances rectorales.

Par ailleurs, le SE-Unsa demande qu'un bilan sur les équilibres femmes-hommes par département soit établi afin de réaliser une analyse plus fine et renforcer l'accompagnement des carrières.

A l'aide des documents de travail que vous nous adressés, nous avons relevé pour le passage à l'échelon 9 une légère différence de 2 points de pourcentage entre le nombre de femmes et d'hommes promouvables et promus en faveur des femmes.

Concernant le passage à l'échelon 7, nous avons observé que cette différence en faveur des femmes était de 6 points de pourcentage.

Pouvez-vous, Madame la Directrice avancer une explication à ce léger décalage observé? En effet, il conviendra peut-être, pour l'année prochaine, d'anticiper également un décalage qui nécessitera une vigilance pour respecter ces équilibres.

		TOTAL F H	TOTAL Femme	TOTAL Homme		
Echelon 9	Promouvables	303	258	84.14%	45	14.85%
	Promus	91	83	91%	8	9%
Echelon 7	Promouvables	236	205	86.8%	31	13.1%
	Promus	71	60	84.5%	11	15.5%

En cas d'absence de rendez-vous de carrière pour le passage au 9^{ème} échelon, le SE-Unsa demande pour ces collègues la possibilité d'un entretien avec l'IEN en amont ou postérieurement à une absence lorsque cette absence couvre la plage du rendez-vous de carrière. En effet, il permettra de fixer une perspective plus stable dans la future campagne de promotion à l'échelon de la Hors-Classe et mieux accompagner le personnel.

Nous vous remercions, mesdames messieurs les membres de cette CAPD, pour l'attention portée à notre propos et les réponses que vous pourrez, Madame la Directrice Académique, y apporter.

Clément PEYROTTE

Bastien DIAZ

Maeve TREILLET

Eric D'ALESANDRO

Marie STAUBER

Cécile PHILIPPON

Les élus du SE-Unsa en CAPD 94